Office national du film du Canada

2016-2017

Rapport financier trimestriel se terminant le 30 juin 2016

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2016

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la *Parti II du Budget des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2016-2017. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la *Loi de crédits,* sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 30 juin 2016.

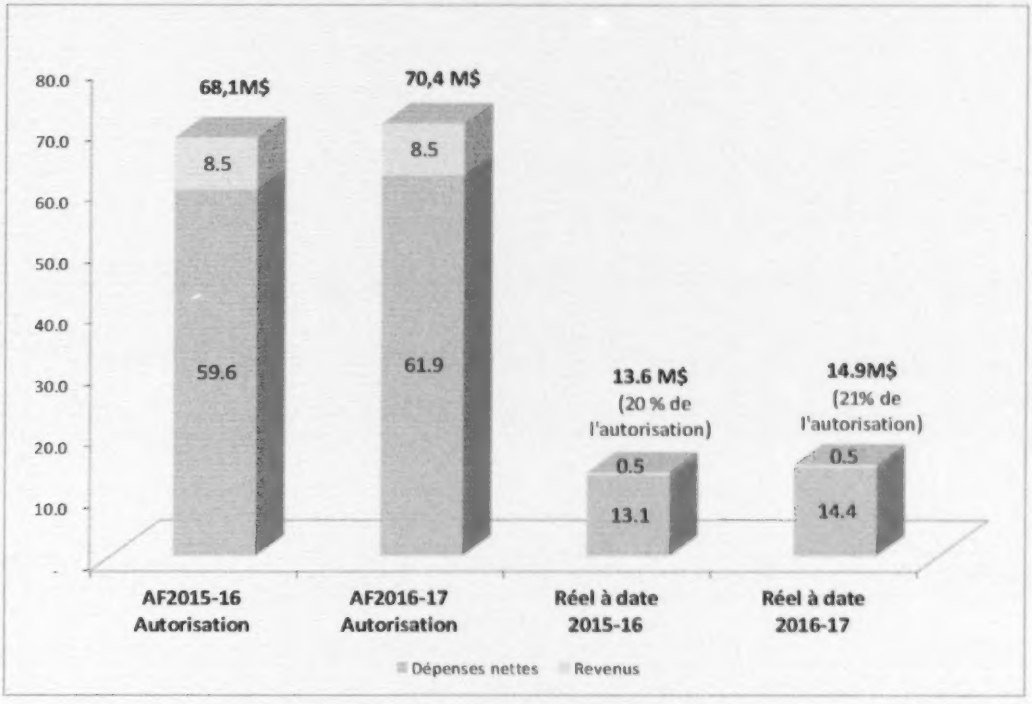

Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2016-2017 avec un total de dépenses brutes prévues de 70,4 millions de dollars représentant une augmentation de 2,3 millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent. Cette augmentation provient d'un ajustement de 0,3 millions lié à variation du taux d'avantages sociaux et d'une autorisation de 2,0 millions pour le financement des frais liés au déménagement du quartier général de l'ONF prévu en 2018. Une partie de cette somme sera dépensée uniquement en 2017-2018 et les fonds seront reportés à cette même année.

Le Tableau 2 présente les dépenses et les revenus du premier trimestre 2016-2017, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Variation des revenus

Les revenus réels du 1er trimestre se situent à 0,5 millions de dollars, ce qui est comparable au 1er trimestre de l'année précédente.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 1er trimestre 2016-2017 ont augmenté de 1,4 million de dollars par rapport au même trimestre de l'exercice précédent et se situent à 14,9 millions de dollars. Les variations proviennent principalement des dépenses en *personnel*, *transports et communications*, *services professionnels et spéciaux*, *services de réparation et d'entretien* et *autres subventions et paiements*.

La variation à la hausse des dépenses en *personnel* de 1,2 % s'explique par les majorations normales de salaires en lien avec les augmentations au mérite et les augmentations d'échelon.

Au cours du premier trimestre de l'exercice en cours, on observe une hausse ponctuelle du volume d'activités de production par rapport au même trimestre de l'année précédente. Ceci explique l'augmentation des dépenses de *transports et communications*, qui se composent principalement de frais de voyages, et l'augmentation des *services professionnels et spéciaux* qui sont versés en majeure partie aux artistes et artisans travaillant sur les productions de l'ONF. Ces variations ne représentent pas une tendance annuelle.

L'accroissement du volume de stockage ainsi que le moment du paiement des factures de support de logiciels a engendré une hausse des dépenses de *services de réparation et d'entretien*. La variation défavorable du dollar canadien par rapport au dollar américain a aussi causé une hausse desdites dépenses au cours du premier trimestre de l'exercice en cours.

La hausse des *autres subventions et paiements* s'explique par des dépenses plus importantes pour l'acquisition de droits de diffusion pour l'Espace de visionnage en ligne ONF.ca | NFB.ca qui est la principale vitrine pour rejoindre et interagir avec le grand public. Les montants consacrés annuellement à cette activité varient selon le cycle de renouvellement des droits sur les films.

Les autres types de dépenses par article courant suivent les tendances historiques.

4. Risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels l'ONF fait face sont: la baisse de ses revenus, l'inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail, ainsi que la désuétude technologique.

L'ONF travaille à renforcer sa capacité financière en réponse au risque de revenus décroissants. Depuis plusieurs années, il gère des défis financiers tel le déclin de ses revenus. Un exemple de transformation du marché de la télédiffusion : les auditoires télévisuels pour les productions de l'ONF ont augmenté en 2015-2016 en comparaison de 2013-2014, pendant que les revenus du même marché ont diminué. Cela démontre qu'il existe encore une demande pour le contenu produit par l'ONF, mais que le prix de vente de ce contenu continue vraisemblablement de décliner.

L'ensemble de l'industrie audiovisuelle se trouve confronté au même problème, soit qu'une plus grande offre de contenus audiovisuels ne se traduit pas nécessairement en hausse de recettes, surtout que le prix de vente des œuvres audiovisuelles est à la baisse. En fait, l'analyse des tendances de l'industrie montre que les consommateurs sont plus disposés à payer pour des fournisseurs de contenus, que pour le contenu. La stratégie d'atténuation de l'ONF demeure, année après année, de développer activement de nouveaux modes de financement.

Une forte pression sur les ressources de l'ONF se fait actuellement sentir découlant non seulement des nombreux projets d'envergure entrepris depuis plusieurs années et ceux à venir, mais aussi découlant des réductions d'effectifs des dernières années. Afin de mieux comprendre les raisons de cette pression, un sondage sur la mobilisation sera effectué auprès de tous les employés de l'ONF pour permettre d'identifier les flux de travail excédentaires et d'élaborer rapidement des solutions.

L'ONF fait aussi face à des défis quant au trafic Web généré par l'Espace de visionnage en ligne ONF.ca. Contrairement aux visionnages sur les sites partenaires, le nombre de visionnages sur l'Espace de visionnage en ligne ONF.ca diminue nous amenant à conclure que la façon dont nos contenus sont mis en marché dans l'Espace de visionnage en ligne doit être examinée, possiblement améliorée. Le risque d'obsolescence de la plateforme de visionnage créée à l'occasion du virage numérique de l'ONF, en 2008-2009, suscite une réflexion de fond à propos de son infrastructure technologique, sa vocation commerciale et son contenu. Le renouvellement de la stratégie du Web et du marketing numérique est donc la réponse à ce risque, et l'une des priorités de l'ONF en 2017-2018. D'autre part, l'ONF assure une veille technologique et développe un plan stratégique technologique visant à maintenir son infrastructure et ses services à la fine pointe de la technologie.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

Les bureaux de l'ONF situés à Toronto et Edmonton déménageront au cours des prochains mois. Le bureau central de l'ONF déménagera au cours de l'année 2018. Ces projets représentent des changements majeurs pour l'organisation et occasionnent des dépenses importantes. L'ONF a mis en place plusieurs initiatives pour gérer ces changements et a élaborer un plan de financement afin de minimiser l'impact sur les opérations.

Lors du dévoilement du budget fédéral de mars 2016, le gouvernement a annoncé de nouveaux investissements dans le domaine des arts et de la culture. Cette annonce comprenait une somme de 1,5 million pour l'ONF en 2016-2017. Le montant sera reflété au rapport financier lorsque les autorisations seront confirmées par le Conseil du trésor. Par conséquent, cette somme ne fait pas partie des autorisations et des dépenses du présent rapport.

Approuvé par :

Original signé par :
Claude Joli-Coeur
Commissaire du Gouvernement
à la cinématographie et Président de
l'Office national du film

Montréal, Canada

Le 29 août 2016

Original signé par :
Luisa Frate CPA, CA
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 29 août 2016

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2016

Tableau 1 : État des autorisations ***(non audité)***

	Exercice 2016-2017			Exercice 2015-2016		
(dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 70 - Dépenses nettes de fonctionnement	61 894 820	14 430 152	14 430 152	59 652 377	13 057 629	13 057 629
Autorisations budgétaires totales	61 894 820	14 430 152	14 430 152	59 652 377	13 057 629	13 057 629
Autorisations totales	**61 894 820**	**14 430 152**	**14 430 152**	**59 652 377**	**13 057 629**	**13 057 629**

** N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2016

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant *(non audité)*

	Exercice 2016-2017			Exercice 2015-2016		
(dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	37 044 583	9 063 352	9 063 352	36 751 740	8 956 361	8 956 361
Transports et communications	3 120 808	726 940	726 940	3 120 808	532 225	532 225
Information	523 430	121 988	121 988	523 430	75 533	75 533
Services professionnels et spéciaux	13 225 013	1 861 824	1 861 824	13 275 413	1 027 971	1 027 971
Location	7 886 419	1 698 538	1 698 538	7 886 419	1 709 438	1 709 438
Services de réparation et d'entretien	1 313 057	887 083	887 083	1 313 057	788 807	788 807
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 097 695	83 322	83 322	1 097 695	139 855	139 855
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	2 000 000	-	-	-	-	-
Acquisition de machines et de matériel	3 315 945	281 936	281 936	3 315 945	262 695	262 695
Autres subventions et paiements	820 316	220 883	220 883	820 316	85 229	85 229
Dépenses budgétaires brutes totales	**70 347 266**	**14 945 866**	**14 945 866**	**68 104 823**	**13 578 114**	**13 578 114**
Moins les revenus affectés aux dépenses : Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	515 713	515 713	8 452 446	520 485	520 485
Total des revenus affectés aux dépenses	**8 452 446**	**515 713**	**515 713**	**8 452 446**	**520 485**	**520 485**
Dépenses budgétaires nettes totales	**61 894 820**	**14 430 152**	**14 430 152**	**59 652 377**	**13 057 629**	**13 057 629**

** N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*